

**Motifs de la décision prise suite aux observations du public
Consultation du 12 septembre 2024 au 3 octobre 2024**

**Projet d'arrêté portant désignation du site Natura 2000
« Les cavités de Tillières-sur-Avre »**

Deux observations sur le projet d'arrêté portant désignation du site Natura 2000 « Les cavités de Tillières-sur-Avre » ont été émises lors de la phase de consultation du public.

Ces deux avis sont favorables à l'extension spatiale proposée car elle permet de renforcer la préservation des chiroptères.

Dans ces conditions, il est décidé de conserver le projet d'arrêté dans la version soumise à la consultation du public.